

Publié le 22 janvier 2018

Eau : Saint-Affrique met une SemOp dans les tuyaux

Depuis le 1er janvier, une SemOp gère la concession de service public de l'eau potable à Saint-Affrique (12). Elle succède à Véolia dont la délégation arrivait à son terme. Saint-Aff'O est la 14e SemOp créée depuis le lancement du nouveau modèle d'Epl en 2014.



La nouvelle Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) a pour actionnaire public la Ville de Saint-Affrique (40 %) et l'entreprise [Saur](#) pour actionnaire privé (60 %), spécialisée dans les métiers liés au cycle de l'eau.

Le contrat signé en décembre entre **Alain Fauconnier**, maire de la Ville et **Daniel Bary**, directeur régional de Saur et DG de la SemOp, est une délégation de service public prévue sur 15 ans. Un accueil clientèle est créé dans les locaux de la mairie afin d'assurer un service de proximité souhaité par l' élu.

Ce dernier envisage par ailleurs de faire adhérer [Saint-Aff'O](#) à la Fédération des Epl qui a conseillé et accompagné la collectivité depuis le début dans la mise en place de ce nouvel outil Epl.

[En savoir + sur les SemOp](#)

[Comment créer une Epl](#)